This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DC
280.5
.R88
C35

A 823,438

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·

PORTRAITS HISTORIQUES
Au dix-neuvième Siècle
2e SÉRIE.
25

M. ROULAND

PAR HIPPOLYTE CASTILLE

Auteur de
Seconde République (1848 à 1852) et de l'Histoire de Soixante Ans

AVEC PORTRAIT ET AUTOGRAPHE

Prix : 50 centimes

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS.
1860

M.R ROULAND

PORTRAITS HISTORIQUES

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13

1859

Tous droits réservés.

M.r ROULAND

PORTRAITS HISTORIQUES
Au dix-neuvième siècle.
2e SÉRIE.

25

M. ROULAND

PAR HIPPOLYTE CASTILLE

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13

1859
Tous droits réservés.

DC
280.5
.R88
C35

0944779-190

M. ROULAND

« Gardez la foi de vos pères ; il n'y a que les orgueilleux et les méchants qui se révoltent contre Dieu. »
(Discours de M. Rouland aux associations Polytechnique et Philotechnique, le 31 janvier 1858.)

Quand la fameuse campagne des banquets, qui, depuis deux années, portait l'agitation de ville en ville, de bourgade en bourgade, arriva à sa dernière période, le sentiment de la résistance mollit dans les rangs des conservateurs. Soit qu'ils fussent las de soutenir un régime sans grandeur et sans énergie; soit qu'ils ne vissent pas que l'ordre social était

aussi profondément menacé que la monarchie; soit, enfin, que la légitimité du but apparent d'une agitation organisée en vue d'une réforme électorale devenue nécessaire affaiblît en eux le courage de lutter contre l'envahissement des passions populaires, ils manquèrent d'audace et de fermeté.

La plupart des séances de la Chambre étaient absorbées par les discours des chefs de l'opposition. C'était le temps des grandes phrases, des paroles enflammées, des promesses menteuses. Comme les mauvais génies de la boîte de Pandore, ces discours s'échappaient de la tribune française, planaient ensuite sur la France et semaient parmi les multitudes la colère, l'enthousiasme irréfléchi, le délire des folles espérances, le faux héroïsme, la maladie des harangues, la fièvre du désordre, l'aspiration à l'impossible et à l'absolu, la subversion de

tous les principes politiques et sociaux.

MM. de Lamartine, Ledru-Rollin et quelques autres répandaient chaque jour, avec la candeur de la poésie et de la démagogie ivres d'elles-mêmes, ces semences de la guerre civile. Nous, qui étions alors des jeunes gens, dont l'âme ouverte à toutes ces émotions ne savait ni choisir entre le vrai et le faux, ni s'arrêter sur la pente des abîmes où nous entraînaient ces maîtres illustres, Dieu sait à combien de catastrophes nous fûmes exposés! Les moins malheureux perdirent leur carrière, les autres leur santé dans les prisons et les pontons, un grand nombre tombèrent, pour ne plus se relever, la poitrine trouée d'une balle, sur le pavé des rues. Que tout cela soit oublié! Mais ce que nous n'oublierons pas, ce dont nous leur garderons une rancune éternelle, c'est d'avoir touché en nous à la chose sacrée, à

la raison, et d'avoir fait de nous, pendant une grande année, des énergumènes et des sots. L'amour-propre offensé ne pardonne pas, et nous sentons que l'ironie envers nos idoles d'un jour vivra en nous autant que nous-mêmes.

Quand le mal fit invasion, comme l'amour il apparut plein de charmes trompeurs et d'ineffables délices. Nous ne voulions plus songer à autre chose. De combien de malédictions n'accablions-nous pas ces pauvres conservateurs, si quelqu'un d'entre eux s'avisait de vouloir à son tour prendre la parole pour défendre ses principes ! Il semblait que la tribune fût devenue la propriété exclusive de *nos* orateurs. Nous n'en voulions point entendre d'autres. Lorsqu'un conservateur osait parler sans commencer par faire à nos tribuns de larges concessions, sans rendre surtout hommage à leur éloquence, nous nous étonnions de

tant d'audace, et nous l'eûmes volontiers poursuivi de nos huées jusqu'en place publique, si les convenances et la police ne se fussent opposées à ces procédés par trop athéniens.

Hâtons-nous d'ajouter, pour qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions, que, parmi ces conservateurs, il en était d'incorrigibles, de véritablement bornes ou bornés, des Béotiens dignes de ceux de l'antiquité, des fats aussi, des démocrates en gants jaunes, des orgueilleux qui se croyaient de grands hommes d'État, parce qu'ils étaient de grands écrivains, des professeurs diserts, des orateurs élégants et corrects, et parce qu'ils parlaient de *matière électorale,* de *molécules politiques* avec la hauteur et l'aisance d'un chimiste parlant des corps simples et de leurs propriétés.

Ceci fut notre excuse. Et, par un heureux hasard, je la trouve admirablement

formulée dans une confession que j'emprunte à l'homme d'État même dont il s'agit ici de tracer le portrait ; — confession généreuse, car, on le verra plus loin, celui qui la fait avec tant de bonne grâce se charge ici des fautes qu'il n'a point commises. « Souvenez-vous, articulait cet homme d'État dans un procès célèbre, où il remplissait les fonctions de procureur-général, souvenez-vous donc de ce que nous avons fait tous dans notre vie parlementaire. Imprudents que nous étions, nous suivions les voies de notre orgueil, nous voulions être les princes de la tribune et de la presse ; nous ne respections rien, pas même la royauté, et nous mettions volontiers le pied sur elle comme sur un vaincu, sans voir qu'elle était le pouvoir conservateur de la société. C'est ainsi que nous avons laissé deux monarchies mourir dans nos mains. Nous avons tant ébranlé l'édifice,

nous avons tant ruiné le pouvoir à force de vanter la liberté, que le terrain, même sous nos pieds, s'est écroulé, nous laissant tout meurtris et face à face avec des passions et des doctrines révolutionnaires que nous n'avions pas même soupçonnées (1). »

En s'exprimant ainsi, M. Rouland avait à répondre à une attaque dont il sera parlé plus loin, et les besoins de sa réplique nécessitaient de sa part cette figure ; car, en réalité, sa carrière politique ne date réellement que de 1848.

Jusqu'au moment où la discussion de l'adresse vint fournir aux partis une sorte de champ de bataille, M. Rouland ne chercha point, quoi qu'il en ait dit dans la confession générale citée plus haut, à se poser en prince de la tribune.

(1) Discours de M. Rouland, procureur-général impérial, dans l'affaire dite *des Correspondants*.

Mais quand la lutte s'échauffa, quand les passions se déchaînèrent, il était difficile qu'un homme de son énergie continuât de garder le silence. Son sang dut bouillir dans ses veines en entendant prodiguer l'insulte au parti conservateur. MM. de Lamartine, Ledru-Rollin, Duvergier de Hauranne, Marie, Crémieux toutes les nuances de cette coalition nouvelle, s'unissaient pour jeter le blâme sur le gouvernement.

Or, M. Rouland était avant tout, et sans qu'il en eût peut-être une parfaite conscience, un *homme de gouvernement*. L'ordre d'idées auquel il appartenait n'était pas constitué. Quelques novateurs, sous le règne de Louis-Philippe, avaient, il est vrai, constaté la nécessité de la part de l'État de parler au peuple et de prendre en main l'initiative des réformes, des progrès, de tout ce dont les révolutions se font une arme en même

temps qu'un but. Mais ces idées étaient alors mêlées à tant de théories subversives, qu'elles n'attiraient pas l'attention des hommes pratiques.

Chose digne de remarque, il existait pourtant, dans tous les partis, des hommes d'un caractère spécial qui allaient former ce groupe d'hommes de gouvernement seuls capables de tirer la France de l'état d'anarchie où elle était plongée et de donner en même temps une satisfaction large, inespérée, à toutes les idées pratiques mêlées aux scories du socialisme et de ses innombrables sectes.

Ces hommes s'ignoraient encore à l'époque dont nous parlons. Peu nombreux, jetés dans des camps divers, ils ne se connaissaient point les uns les autres. Il fallut que la Providence mît la main dans les choses de ce pays, qu'elle renouvelât coup sur coup les surfaces du

monde politique, broyât, triturât les partis, pour que ce groupe d'hommes, parmi lesquels on verra figurer les Billault, les Baroche, les Fould, les Delangle, les Morny, les Vaillant, les Persigny et quelques autres, pût reconnaître ses affinités ; il fallut surtout que Napoléon, leur chef suprême, fût trois fois sacré par le suffrage universel et ramenât en France le régime le plus populaire qui ait existé, celui qui concilie le mieux les formules d'ordre et de progrès, de conservation et d'expansion, d'initiation de toute idée nouvelle reconnue pratique et utile à l'intérêt général par l'initiative de l'État.

Quand M. Rouland prit la parole dans la séance du 7 février 1848, M. Marie venait de prononcer un discours très-habile pour marquer la distance qui séparait la cause des partisans de la réforme électorale de celle des commu-

nistes et des terroristes. Dégagé de ces éléments dangereux, il n'en avait que plus de force pour accabler ses adversaires.

M. Rouland parut alors à la tribune. C'était son premier discours à la Chambre. Aux yeux de l'opposition, il avait de plus ce périlleux honneur d'être fonctionnaire public. Mais, loin d'éviter l'écueil de cette situation, M. Rouland prit énergiquement la défense des fonctionnaires et du parti conservateur, rappela les propos violents articulés dans les banquets contre cette classe d'hommes honorables qu'on voulait séparer de la nation. Et, après avoir démontré que l'opposition, maîtresse du terrain dans ces réunions, pouvant se draper à l'aise, n'ayant pas la crainte qu'on pût compter les trous de son manteau, se décernait le monopole de toutes les bonnes actions, gardait pour elle toutes les gloires et

pour ses adversaires toutes les hontes; il ajoutait : « Eh bien! Messieurs, maintenant représentez-vous les banquets, ces grandes assemblées d'hommes entraînés par ce parallèle effrayant, perfide, qui n'ont plus la faculté de s'arrêter, de réfléchir au milieu du torrent qui les pousse, ivres de toutes les séductions, de toutes les colères de la parole, et dites-moi si c'est là un véritable appel à l'opinion publique, un appel calme, sérieux, libre? Moi je dis que c'est la profanation du talent, la plus facile et la plus dangereuse de toutes les excitations. » Il ajoutait encore avec infiniment de bon sens : « Les réformes naissent et se développent sous l'action du temps et sous l'influence féconde de la liberté et de l'activité de la pensée. Hors de là, si on remue brusquement la société, ce ne sont pas des idées qu'elle vous donne, ce sont des passions qu'elle vous jette en échange

de vos excitations. Les réformes ne s'improvisent pas dans un pays; elles ne naissent pas tout armées d'un banquet patriotique (1). »

Selon une tactique tout à fait conforme à son talent, M. Rouland se défendait en attaquant. Il rendit aux centres écrasés un moment de soulagement en prenant à partie l'opposition dynastique, son chef, M. Odilon-Barrot, et l'opposition républicaine. Il montra avec beaucoup d'esprit et d'à-propos comment MM. Duvergier de Hauranne, Thiers et Barrot, après avoir organisé la pensée des banquets, en devenaient les premières victimes; qu'ils étaient en quelque sorte au ban de ces réunions où on les calomniait.

Il en concluait que l'opposition avait compromis sa cause.

En des temps ordinaires, ce début

(1) *Moniteur universel* du 8 février 1848.

eût été remarqué. Si le régime parlementaire avait continué de vivre, le parti conservateur eût trouvé dans M. Rouland un défenseur redoutable, incisif. Sa parole, correcte comme celle du magistrat, prenait par moments un tour original, d'une verve rude qui rappelle quelquefois les satiriques latins et l'amère censure de Tacite.

Mais la tempête qui allait balayer un trône pouvait bien emporter un discours. Nous ne l'aurions même pas rappelé, ce discours, s'il ne marquait le début du personnage qui fait l'objet de cette notice, et si nous n'y trouvions certains passages qui, dans le député de 1848, expliquent et pronostiquent le ministre de Napoléon III en 1860.

M. Rouland appartenait en 1848 à ce petit groupe de la Chambre des députés qu'on désigna un moment sous le nom de *conservateurs progressistes*, et qui se

stinguait par cette honorable qualifi-
tion de la phalange immobile qui fut
mmée le *ventre* sous la Constituante
la Législative, la *plaine* ou le *marais*
us la Convention, et non moins imper-
nemment les *bornes,* sous le règne de
uis-Philippe.

Conservateur, M. Rouland l'était sans
ute et par dessus toute chose, parce
'avant de progresser, il est naturel
'on cherche à consolider. Magistrat,
re de famille, il avait deux solides rai-
ns d'être conservateur. Il l'eût été sans
la par conviction, par sentiment, je
ajouterai pas par tempérament et par
urnure de style ; car, à en juger par le
aractère quelquefois âpre et rude de
n éloquence, on sent en lui le tribun.

A plus juste titre que M. le comte
aubert, M. Rouland eût pu s'écrier :
Je suis peuple. »

En le voyant, en l'écoutant, en *le* li-

sant, on sent que ce conservateur aim
le peuple, doit se plaire à lui parler. E
retour, le peuple, j'imagine, aimerai
comprendrait de suite cet homme d'Éta
si les agitations de la politique les me
taient en présence.

M. Rouland représente bien, à m
sens, le fils de ses œuvres.

Tels durent être ces bourgeois et c
magistrats de 1789, qui arrivèrent a
États généraux, leurs cahiers à la mai
graves et honnêtes figures, cœurs fe
mes et purs, où la conscience du dr
méconnu, où l'inébranlable volonté
le faire triompher, s'unissaient à
modestie des mœurs, du maintien et
costume.

Si je ne me trompe, M. Rouland p
cède en droite ligne de cette haute
liation. Il est socialement et intelle
tuellement de la famille de ces gran
constituants. Et si les circonstan

qu'il a traversées ont plutôt appelé ses efforts dans le sens de l'ordre et de la conservation, il ne me paraît pas moins évident que si, au contraire, la Providence l'eût fait naître à une époque différente, à une époque où il eût fallu militer pour les principes du droit moderne et la conquête des libertés publiques qui constituent les bases de la société contemporaine, M. Rouland eût paru au premier rang sur la brèche. Ce tribun qu'on sent par instants gronder jusque dans ses discours les plus calmes, dans ceux qu'il prononçait, par exemple, aux audiences solennelles de rentrée, lorsqu'il était procureur-général à Douai, à Rouen, à Paris; ce tribun, dis-je, dont le germe est en lui, se fût alors soudainement développé et peut-être eût-il comme Barnave, comme Duport et tant d'autres, payé, de sa parole et de son sang, son tribut à la cause de

cette liberté dont il a été dans sa destinée de modérer les écarts et de combattre les crimes.

Ni le règne de Louis-Philippe, ni l'esprit de son gouvernement n'eussent offert à M. Rouland un terrain solide. Le roi se renfermait dans une immobilité absolue. M. Guizot, lui même, malgré ses instincts autoritaires, semblait n'avoir d'autre but que de maintenir la majorité conservatrice dans le parlement et à gouverner en son nom, au jour le jour, sans programme bien arrêté.

Sous ce régime, M. Rouland, comme beaucoup d'autres hommes qui valaient mieux que le milieu dans lequel ils vivaient, n'eût été qu'un polémiste de tribune et n'eût donné que la petite monnaie de son intelligence. Personne n'avait foi dans l'État alors, ni les conservateurs, ni l'opposition. Et quand, dans le discours cité plus haut, M. Rouland

parla de la dignité du pouvoir sacrifiée et compromise, on grogna comme au Parlement de Londres. Mais, quand il insinua que l'opposition avait troublé le cours normal du progrès s'accomplissant par l'initiative supérieure, le *Moniteur* constata une explosion de rires à gauche. La droite resta silencieuse. Ce silence trahissait en elle la cessation du principe vital. Le parti conservateur périssait pour n'avoir ni compris l'État, ni cru à sa puissance. Le parti révolutionnaire riait, il allait mourir de ce rire fatal qui prouvait la profondeur de son ineptie en matière de gouvernement. Quand M. Rouland disait en terminant son discours, qu'il était du devoir du gouvernement de repousser les agitations, mais en même temps de songer au mouvement inévitable, progressif, continu des choses et des idées, aux besoins nouveaux, aux améliorations que le

temps prépare, et l'adjurait d'avoir le courage de prendre l'initiative de ces réformes, d'en diriger l'organisation et la mesure, il devançait son temps de plusieurs années et n'excitait que des *mouvements divers* et des rires ironiques.

Quinze jours après cette séance, la Révolution était faite. M. Rouland ne s'était pas trompé à l'égard de l'opposition dynastique et de ses chefs illustres. La tempête avait englouti ceux-là mêmes qui l'avaient déchaînée. A l'Hôtel de ville régnait cette opposition radicale que l'idée de l'initiative de l'État avait fait rire, et l'émeute battait de ses flots écumeux les places et les carrefours.

M. Rouland n'hésita pas à se démettre de ses fonctions d'avocat-général à Cour de cassation, et la lettre suivante, adressée par lui au ministre de la justice

du Gouvernement provisoire, parut au *Moniteur* du 6 mars 1848 :

« Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de vous adresser ma « démission des fonctions d'avocat-gé- « néral à la Cour de cassation. Je com- « prends les nécessités politiques qui « empêcheraient le gouvernement de « me les conserver.

« Au reste, en agissant ainsi, je n'en- « tends rien faire qui soit voisin de l'a- « mertume ou de l'hostilité. Je souhaite « sincèrement que la République assure « l'ordre et la liberté de mon pays. « Je rentre dans les rangs du bar- « reau. Je ne serai jamais un mécon- « tent. Je chercherai dans le travail les « moyens d'une existence honorable :

« tel est le devoir d'un père de famille
« et d'un bon citoyen.

« Veuillez agréer, monsieur le mi-
« nistre, l'expression de mes sentiments
« de respect.

« ROULAND.

« Paris, 3 mars 1848. »

Peu de jours après, M. Rouland se faisait inscrire au barreau de Rouen et reprenait la robe d'avocat. Les causes affluèrent à son cabinet; ce fut peut-être l'époque la plus heureuse de sa vie. Largement rémunéré de ses travaux, il trouvait en même temps, dans le succès, toutes les satisfactions qui appartiennent au légitime orgueil du talent, sans mélanger à leur douceur les soucis inséparables de l'agitation politique.

Dix-huit mois s'écoulèrent à travers ·tes les vicissitudes de la discorde; on

n'avait pu oublier M. Rouland à la chancellerie. Les souvenirs qu'il avait laissés dans la magistrature étaient de véritables regrets. Vers le milieu de 1849, le ministre de la justice lui offrit le siége de procureur-général à cette même Cour de Rouen où, chaque jour, il venait à la barre avec tant d'autorité et d'éclat. Mais M. Rouland avait vu s'ouvrir rapidement devant lui, simple avocat, des espérances de fortune qui ne pouvaient rester indifférentes au père de famille. Il était, d'ailleurs, avide de ce calme qu'il avait reconquis, et auquel la direction du parquet d'une grande cour l'aurait ainsi trop tôt arraché. M. Rouland refusa donc l'offre qui lui était faite. Mais la Cour de cassation et son travail paisible devait avoir pour lui des séductions plus douces ; bientôt on lui proposa d'y rentrer ; les sympathies de ses anciens collègues le rap-

pelaient avec instance, et il y répondit en venant reprendre au milieu d'eux, en juillet 1849, son siége d'avocat-général.

Enfin, les orages révolutionnaires s'étaient apaisés. L'Empire était rétabli; en même temps que l'ordre, se reconstituait activement l'édifice de l'État, tel qu'il existait aux plus grands jours de notre gloire et de notre puissance nationales. Les hommes capables d'une telle entreprise se cherchèrent, se comptèrent, se désignèrent réciproquement au chef auguste que la Providence venait de susciter.

Ces hommes, il faut le dire, n'étaient pas nombreux. La nation était avec Napoléon; mais les chefs de partis, compromis pour la plupart dans les intrigues de la coalition, impuissants à servir une idée qu'ils ne comprenaient pas, qui était même la négation de leurs propres

loctrines, ne pouvaient, sans forfaire au sens commun, prétendre apporter leur concours actif au nouvel ordre de choses. Les principaux d'entre eux conservaient leurs haines et leurs rancunes. Rien n'avait pu consoler les orléanistes du pouvoir perdu, pas même la France sauvée et l'ordre rétabli ; rien n'avait pu compenser aux yeux des républicains la République effacée, pas même la démocratie triomphante dans les institutions de l'Empire ; rien n'avait pu faire oublier aux légitimistes l'impossibilité de plus en plus démontrée du retour des Bourbons, pas même la grandeur de la France.

Que restait-il dans ce naufrage des individualités illustres et des types constitués ? Quelques hommes d'une certaine tournure d'idées et de caractère, quoique fort différents d'antécédents. Les uns avaient patiemment, depuis le

commencement de la révolution, saisi toutes les occasions possibles de fortifier le pouvoir exécutif contre les envahissements parlementaires; d'autres étaient depuis longtemps dévoués à la cause impériale, d'autres encore s'étaient bornés à se renfermer dans la sagesse et la dignité de l'abstention, ne croyant pas devoir se mettre en avant sans être appelés; trop modestes peut-être pour imaginer qu'on pût songer à eux.

Du nombre de ces derniers était M. Rouland. Au mois de février 1853, l'Empereur l'appela aux fonctions de procureur-général à la Cour impériale de Paris.

Quoique nous n'hésitions jamais à approuver ce qui nous paraît beau ou bien, nous n'aimons pas la flatterie. Non-seulement parce qu'elle émane d'un sentiment plus bas que sincèrement bienveillant, mais surtout parce qu'elle est un

bstacle à la vérité. Or, dans ces es-
uisses que nous crayonnons, comme
n rédige des notes, pour servir de ma-
ériaux aux historiens futurs des temps
ue nous traversons, nous nous atta-
hons surtout à *expliquer* tels que nous
s comprenons les personnages qui ont
ué un rôle important à l'époque ac-
ıelle. Disons même à ce propos que,
armi ceux des personnages de cette
alerie qui ont peut-être passé pour
attés aux yeux du public, plusieurs,
ıin de se croire ainsi traités, ont gardé
ıncune au peintre.

Nous laisserons donc de côté la ques-
on du mérite personnel sur le nouveau
ıéâtre où se trouvait placé M. Rou-
ınd, et nous poursuivrons l'histoire des
lées et des actes.

Les idées, nous en retrouvons le fil
ans les grands procès où M. Rouland
ıt appelé à porter la parole au nom de

la société menacée, et dans ses discou
aux audiences solennelles de rentrée d
la Cour impériale de Paris.

Parmi ces grands procès, deux sur
tout ont eu un retentissement considé
rable, celui du complot dit de l'*Hippo
drome et de l'Opéra-Comique*, et celu
qu'on désigne généralement sous le no
d'*Affaire des Correspondants*.

Dans le premier de ces procès, le thè
me du procureur-général était simple;
s'agissait de définir les caractères légau
du complot contre le Souverain ou pou
le renversement du Gouvernement; d
rechercher si un complot de cette natu
avait été tramé et si les hommes ass
au banc des accusés étaient coupables
ce crime.

Par une heureuse inspiration, M
Rouland, au lieu d'enflammer un déb
si facile à passionner, prit à tâche d'
ter tout ce qui pouvait ressemble

l'emportement du zèle. Avec une dignité empreinte d'une sorte de mélancolie grave comme la figure de la Justice elle-même, M. Rouland disait au début de son réquisitoire : « Qu'importent à l'homme courbé sous le poids des affaires et des dures leçons de la vie, qu'importent le bruit, l'éclat, le succès et toutes les misères de la vanité? Il lui faut à lui l'assentiment de sa conscience qui le juge, et le seul honneur de son devoir loyalement accompli. Voilà les sentiments que j'apporte dans cette lutte dernière entre l'accusation et la défense, et je puis dire que nul ne me reprochera plus tard de les avoir oubliés. »

Les éléments de l'accusation abondaient; M. Rouland n'eut qu'à les classer, à les exposer pour en faire ressortir les odieux aspects. L'injure tenait une large place dans ce complot, et quelque chose de plus criminel et de plus odi-

que l'injure, quelque chose d'abject qu nul parti, si bas qu'il fût tombé dans l discrédit, l'hyperbole et le désespoir n'oserait avouer : *la Calomnie*.

Ces aptitudes se révélèrent mieux en core dans l'affaire dite des *Correspondants*.

Là, il ne s'agissait plus seulement d ces actes sauvages qui épouvantent et serrent douloureusement le cœur. On n'avait pas seulement, dans l'ombre, forgé des engins destructeurs et aiguisé des poignards. On avait aiguisé des mots, avec cette idée que la parole, à la longue, peut tuer aussi sûrement que le glaive. On avait introduit en France des feuilles frappées de prohibition, fait la contrebande de l'injure et le colportage clandestin de fausses nouvelles.

Il ne s'agissait plus de pauvres artisans égarés par des alexandrins factieux ou de la prose de barricades ; il s'agis-

it de beaux messieurs, habitués de Tor-
ni et du boulevard de Gand. L'un d'eux
'ait pour défenseur le grand avocat
: la légitimité, M. Berryer en per-
nne.

Ce ne fut pas le meilleur de son af-
ire ; car M. Berryer, oubliant bientôt
n rôle de défenseur pour celui de pro-
agandiste et de polémiste de la légiti-
ité, se mit à invectiver le préfet de
olice, disant qu'il avait souillé les lettres
es prévenus en en opérant la saisie, et
ccusant le gouvernement de l'Empereur
e *crime d'origine*.

« Souillés ! répliqua M. Rouland. Et
ui donc ici a le droit de parler de souil-
ures?... crime d'origine ! vous y joignez
ussi ce que vous appelez le crime du
espotisme. Eh bien ! je souhaite à tous
es gouvernements une origine aussi pure
t aussi nationale ; et quant à vous, hom-
nes du passé, faites donc mieux que ce

prétendu despotisme pour la grandeur et la prospérité de votre patrie! »

L'argument tombait si perpendiculairement et d'un si roide aplomb, que pas un homme, doué du moindre sentiment d'impartialité, n'en eût contesté la valeur.

Après avoir exposé les phases historiques qui avaient précédé le 2 décembre, M. Rouland mettait dans la bouche du pays ces paroles pleines d'anxiété : « Sauvez-moi! voici venir la fatale échéance de 1852. » Mais les factions se souciaient bien de ces alarmes. Elles ne songeaient qu'à tirer parti des complications qui allaient surgir. « La France, qui voyait tout cela avec une indicible angoisse, ajoutait-il, n'a pas eu confiance en vous, hommes parlementaires, hommes de presse et de tribune; que voulez-vous? Elle était bien maîtresse, vraiment, d'aspirer à son salut; et quand la pré-

ndue usurpation dont vous parlez a
laté du jour au lendemain, balayant
s folles espérances, comme les vents
alayent la poussière des chemins, que
t le pays ? Le pays, supérieur à vos élo-
uentes imprécations ; le pays, contre
quel votre parole retentissante ne peut
en, étreignant la main qui le sauvait du
ouffre béant, se leva comme un seul
omme et dit, lui, maître de ses desti-
ées : C'est bien !... qu'avez-vous à
épondre ? » Et il ajoutait encore : « Ne
arlez donc pas de crime d'origine, vous
ui n'avez ni le souci, ni la conscience
u pays... les partis ne peuvent rien
ontre l'arrêt solennel rendu par la
rance entière. »

Il faudrait pouvoir citer en entier ce
marquable discours, le plus remarqua-
le, à notre avis, qu'ait prononcé M. Rou-
nd et dont les tribunaux ont depuis
ngtemps retenti. D'une attaque impré-

vue avait jailli soudain cette noble réplique, où le gouvernement de l'Empereur était défendu avec les arguments les plus simples et les plus concluants, et dans les meilleurs termes que la langue française puisse offrir à l'expression de la pensée.

En d'autres circonstances, notamment aux audiences solennelles de rentrée de la Cour impériale de Paris, M. Rouland avait donné, sous des aspects différents, la mesure et le caractère de ses facultés politiques.

On sait qu'il est d'usage, en pareille occurrence, de faire servir cette solennité à un but profitable, en appelant les méditations de l'auditoire sur quelque grand sujet de droit public, dont M. le procureur-général fait le thème de son discours.

Dans l'audience de rentrée de 1853, M. Rouland prit pour sujet de discours la pratique du droit français ou l'applica-

tion des lois civiles. Sur ce vaste terrain, il signala les deux tendances qui départent les tribunaux, montra les uns *esclaves* de la tradition, méprisant en faveur des vieux textes les solutions du sens commun; les autres, dédaigneux de la science, ne tenant compte que de l'espèce et s'égarant dans une foule de distinctions arbitraires. Puis, ramenant les hommes du droit et les hommes du fait à l'idée fondamentale de notre législation civile, il concluait par la négation de tout système exclusif, disant fort bien: « Une nation qui s'honore de sa soumission aux lois est celle qui saura le mieux marquer l'heure des réformes opportunes. » Rappelant ensuite à ses auditeurs les hautes notions du devoir, il leur recommandait le culte épuré de la loi, et de même que les chrétiens placent la foi au-dessus de la science, au-dessus du labeur le plus acharné, au-dessus des

connaissances les plus profondes, il plaçait le sentiment du droit ; — thèse pleine de sympathie et tout à fait conforme, selon nous, au génie pratique de la société actuelle.

Suivre plus loin dans ses déductions ce beau discours, où le chef du parquet de Paris précisait le caractère de nos lois civiles, remontait à sa grande transformation opérée sur les ruines de l'ancienne société française, le dégageait du droit romain, du droit féodal ou germanique et du droit coutumier, pour en faire le droit français, résumé dans le Code Napoléon; un tel examen, disons-nous, dépasserait les bornes de cette notice. Il nous suffira de constater que ce rappel au devoir, que cette critique des doctrines énervantes, en 1853, quand la société venait d'être si profondément troublée, allaient plus loin que son auteur même ne pensait aller.

Alors que M. Rouland ne se croyait ue jurisconsulte, il devenait homme État. Le discours de rentrée de 1855 fut une preuve plus évidente encore. bandonnant le terrain des dissertations énérales, M. Rouland abordait franement une question économique, celle es subsistances, et en profitait pour prénunir les classes ouvrières contre des tendances dangereuses et tracer le tableau es institutions créées par le gouvernement de l'Empereur pour améliorer le sort des masses.

Dans ce discours, M. Rouland croyait bien ne pas s'écarter des volontés du décret de 1810. Mais le regard qui plane sur la France, étudie les besoins et cherche, parmi l'élite, les hommes les plus capables de servir la pensée impériale dans ses aspirations au bien-être des masses et au progrès des lumières, ce regard avait distingué M. Rouland et le suivait.

On était au mois d'août 1856, M. Rouland reçut de M. Abbatucci, ministre de la justice, l'invitation de se rendre de suite à son cabinet. M. Abbatucci était lié à M. Rouland par de vieux sentiments d'amitié. Il causa, mit la conversation sur les bruits du dehors et sur les candidatures de la succession du ministère de l'instruction publique, alors vacant; M. Rouland écoutait d'une oreille désintéressée le calcul des chances diverses, quand M. Abbatucci ajouta vivement :

« — Mais vous? »

Loin d'être préparé à cette question, M. Rouland ne répondit que par l'expression vraie des sentiments qui lui rendaient chère la carrière de toute sa vie et l'y attachaient étroitement. En 1827, il avait débuté aux Andelys comme juge auditeur; puis substitut à Louviers, à Évreux, à Rouen, il avait

uccessivement conquis, dans cette dernière ville, les grades de substitut près a Cour impériale, d'avocat-général et le premier avocat-général. Procureur-général à Douai en 1842, puis appelé à a Cour de cassation en 1847, il se voyait, enfin, depuis trois années, à la tête du parquet de Paris; il consentirait donc à sortir d'une voie qu'il avait marquée par tant d'étapes laborieuses et où il touchait aux plus hautes espérances qui puissent couronner la vie du magistrat. Il en appelait à M. Abbatucci lui-même.

Le ministre de la justice ne laissa pas ignorer plus longtemps qu'on lui proposait le ministère de l'instruction publique; il n'était que l'interprète de la pensée de l'Empereur.

M. Rouland persista dans ses objections et quitta M. Abbatucci. Le lende-

main, il reçut l'ordre de se rendre à Saint-Cloud.

L'Empereur le faisait demander immédiatement. M. Rouland partit, et le résultat de cette entrevue fut son acceptation des hautes fonctions qui lui étaient offertes d'une manière telle qu'un refus n'était pas possible. Le vrai dévouement doit s'élever au-dessus des préférences qu'on peut avoir pour telle ou telle manière de servir l'État.

M. Rouland entrait au pouvoir dans d'excellentes conditions pour y faire de bonnes choses. Il n'avait point brigué le poste qu'il allait remplir.

En peu de temps, M. Rouland eut étudié, compris l'administration du département qui lui était confié. L'enseignement et le culte sont les deux larges bases sur lesquelles repose tout l'édifice de la société. Il ne s'agit plus seulement, sur ce terrain, de résoudre

les difficultés pendantes, de s'appuyer fort et ferme sur le principe de la conservation et de n'en point sortir; il s'agit à la fois de veiller à la liberté des consciences, à tout ce qui peut les protéger et les affermir; à éviter les froissements des divers cultes, à assurer, pour tous ceux que la loi reconnaît ou tolère, le respect du public. D'autre part, il s'agit de faire des hommes de ces enfants que l'enseignement prend à leur famille; d'élever et de développer non-seulement leurs facultés intellectuelles, mais encore leurs facultés morales; de leur inspirer des vertus en même temps qu'on leur inculque des connaissances; en un mot, d'en faire des citoyens sur lesquels puissent un jour reposer les destinées de la nation.

Le ministère de l'instruction publique embrasse donc à la fois le présent et l'avenir; il veille à la fois sur les con-

sciences, sur les esprits. Un magistrat que n'auraient point trop exclusivement absorbé les études spéciales de sa profession; qui, au goût éclairé des lettres, joindra des notions de politique générale, fera toujours, à notre avis, un meilleur ministre de l'instruction publique et des cultes qu'un professeur de philosophie, plus préoccupé des études classiques et des querelles de l'Université avec l'Église que des principes sociaux qui doivent présider à la direction des cultes, à l'enseignement et à l'éducation de la jeunesse.

Le choix de l'Empereur fut donc conforme à son génie populaire et pratique.

Nous trouvons, dans quelques-uns des discours de M. Rouland, la manière dont il comprit les grands devoirs qu'il avait acceptés. Homme de progrès appuyé sur la tradition, ses paroles de mi-

nistre sont d'un père de famille autant que d'un homme d'État.

« Il faut qu'aujourd'hui, comme autrefois, dit-il au corps enseignant, on salue l'Université de ce doux nom de mère excellente, *salve alma mater*, et le pays, Messieurs, vous saluera, comme jadis, de ses acclamations, si vous lui rendez fortes et pures les générations qu'il vous a confiées. Voilà pourquoi l'éducation morale doit présider à tous les développements de l'instruction classique. Dans cette alliance des choses de l'intelligence et du cœur réside la perfection de l'enseignement. »

Et, plus loin, cette belle et religieuse pensée, si noblement exprimée :

« Nos tribunaux siégent sous l'image du Dieu crucifié, redoutable symbole d'égalité, de justice et d'expiation. Ne vous semble-t-il pas que notre symbole, à nous, doit être la suave et radieuse fi-

gure du Christ appelant à lui les enfant et enseignant à tous la patience et l bonté! »

Ses recommandations aux enfants n sont pas moins touchantes :

« N'essayez pas, leur dit-il, d'êtr vieux avant le temps, et de vouloir tou cher trop tôt aux préoccupations et au intérêts de la vie réelle. La fleur hâtive se dessèche et meurt plus vite encore qu'elle ne s'épanouit. — Vivez patiemment de cette calme et riche période de l'adolescence pendant laquelle, loin des agitations ou des erreurs d'un monde tourmenté, les mots les plus généreux de l'humanité gardent la signification que Dieu leur a donnée. Enfants, conservez toujours intacte la vénération des choses divines, puisque l'homme, avec toutes ses vanités, n'est qu'une fragile créature cherchant inutilement le dernier mot de la science dans l'espace qui

sépare le berceau de la tombe (1). »

Nous voici bien loin de la manière dont MM. Villemain et Cousin comprenaient l'enseignement. Mais nous croyons qu'entre la méthode paternelle de M. Rouland et celle de ces professeurs illustres, si un père de famille avait à choisir, il confierait plus volontiers ses enfants au premier qu'aux seconds.

Dans un autre discours de concours général, celui de l'année 1857, M. Rouland avait exposé au corps enseignant les principes qui dirigeaient le gouvernement impérial dans la question de l'éducation publique et des cultes. Loin de renoncer à la direction des croyances sociales et de la destinée morale du peuple, le gouvernement impérial, consé-

(1) Discours prononcé par le ministre de l'instruction publique et des cultes à la distribution des prix du Concours général (9 août 1858).

quent avec son caractère initiateur, maintenait l'État enseignant, l'Université debout, tout en faisant progresser les idées religieuses dans les lycées, et en y appelant la bienfaisante intervention de l'épiscopat. Il professait en même temps l'horreur de l'esprit de système, ne voulant pas que les sciences fussent négligées au profit exclusif des lettres. Il accordait une égale part de puissance à ce double levier qui soulève le monde.

« Grâce à Dieu, articulait-il, le monde physique n'a pas tué le monde intellectuel, et l'harmonie qui les unit n'est pas rompue. »

Elle était sur le point de se briser, avouons-le, et rendons grâce aux sages inspirations qui ont éloigné le désastre imminent qui eût diminué nos forces nationales et altéré le grand caractère de la France.

Mais ce qui complète, à notre sens, cette théorie si neuve et si consolante de l'enseignement, telle que la comprit M. Rouland, inspiré par les vues générales de l'Empereur, c'est une sollicitude pour une classe d'écoliers dont les ministres systématiques et doctoraux du règne de Louis-Philippe, préoccupés, surtout, de produire de petits phénomènes à l'École normale, se souciaient assez peu. Je veux parler des ouvriers.

Il existe deux vastes écoles populaires connues sous le nom d'associations Polytechnique et Philotechnique. On y enseigne aux ouvriers la géométrie élémentaire, descriptive et appliquée aux arts, l'arithmétique, la langue française, la physique, la chimie, l'algèbre, la géographie, l'hygiène, le dessin, la musique, etc. Des savants, des professeurs célèbres, s'associent à cette bonne œuvre. Chaque année, des prix sont distri-

bués aux élèves réunis des deux asso tions.

M. Rouland, loin de dédaigner modestes et libres écoles, se plaît à p sider leurs séances annuelles. Son co aime le peuple, et cette affection, qu lit dans ses yeux, passe dans ses pa les, quand, face à face avec cinq ou mille ouvriers réunis dans l'enceinte Cirque Napoléon, il leur dit quelqu unes de ces fortes et excellentes véri sociales qu'il se plaît à formuler. S langage, clair et coloré, plaît aux m ses, et c'est peut-être au milieu de braves et bons prolétaires que M. R land a recueilli les plus sincères appl dissements qui aient salué sa parole.

Dans ces discours, qui ne figur point, — par la réserve, sans dou de celui qui les prononce, — aux col nes du *Moniteur*, M. Rouland s'attac à démontrer le lien puissant qui fait

arables l'ouvrier et le savant. Il ne
int pas d'articuler ce mot de solida-
: dont on a fait abus, et il en ré-
uffe l'âme de ceux qui pourraient se
ire oubliés ou dédaignés. Il les ras-
e, leur prouve que la société n'est
nt une marâtre pour ceux qui souf-
ıt ; il leur montre dans tant de géné-
ses institutions, créées ou dévelop-
s par le gouvernement impérial, la
uve que la fraternité chrétienne est
gement comprise et pratiquée de nos
rs, et prend, d'année en année, une
ension plus grande. Il les adjure de
der la foi de leurs pères, de respecter
lois, d'avoir confiance dans le génie
élaire de l'Empereur, qui porte aux
ses laborieuses une si profonde affec-
ı.

« Dieu, leur dit-il, a condamné les
nmes aux inégalités naturelles et à
tes celles qui dépendent de leurs fai-

blesses et de leurs fautes. Mais le temps n'est plus des inégalités conventionnelles qui perpétuaient le conquérant et le vaincu sur le sol d'une même patrie. La loi les a effacées, et cette loi d'égalité civile est plus que jamais vivifiée par l'assentiment universel..... Ouvriers ! comptez sur les hommes dévoués qui se pressent à mes côtés, qui prodiguent leur temps, leur peine et toutes les forces de leur âme à faire de vous des travailleurs instruits, de dignes pères de famille et d'estimables citoyens; comptez-les avec votre cœur et dites-moi si la société vous méconnaît et vous oublie (1)? »

L'année suivante, dans un discours aux mêmes associations, il revenait sur

(1) Discours de M. Rouland, ministre de l'instruction publique, à la distribution des prix des associations Polytechnique et Philotechnique, le 31 janvier 1858.

e principe chrétien de l'égalité, souhaiant que sa présence fût un témoignage ivant des sympathies qui unissent toues les classes de la société.

Il comparait ensuite la vanité, l'impuissance des utopies qui prétendent éaliser dans une constitution le bonheur u genre humain, aux grands principes hrétiens dont le développement conduit ûrement les nations dans les voies de la justice et de la mutuelle assistance, et ont les formules peuvent se résumer d'un mot : « Aimez-vous les uns les autres. »

« Demandez, ajoutait-il, à l'humanité, ainsi convertie au spiritualisme le plus pur, ce qu'elle doit faire pour le maintien de l'ordre moral et le respect de l'équité naturelle. — Elle vous répondra : que le riche aide le pauvre;— que le savant instruise l'ignorant; — que le maître traite bien le serviteur;

mais elle ajoutera aussi : que le souveni du bienfait reste dans le cœur de l'o bligé et que nul ne porte atteinte, peine de sacrilége, aux lois et au repo de son pays. »

Nous avons insisté sur ces discour aux ouvriers, peu connus du public mais qui ont porté fruit dans les classe laborieuses, parce qu'ils ont le mérit de compléter le portrait moral qu nous traçons, et de donner, des senti ments et des idées qui dirigent le gou vernement impérial, une des plus belle expressions que nous ayons rencon trées.

Dans le voyage que M. Rouland fi en Bretagne, en juin 1859, dans les pa roles qu'il prononça en septembre a banquet qui lui fut offert à Dieppe nous retrouvons le même ordre d'idées, exprimées dans ce même langage clair éloquent et souvent même d'une form

littéraire digne des maîtres dans l'art d'écrire.

Nous ne suivrons pas le ministre dans les détails de ses actes administratifs. En résumé, ces actes ont eu pour conséquence de ramener vers l'École normale supérieure un plus grand nombre d'aspirants, de rassurer les familles sur la mesure équitable des épreuves du baccalauréat, de rétablir l'agrégation pour les classes de grammaire, d'amener les esprits à des transactions nécessaires sur le système d'enseignement. On doit encore à M. Rouland de notables améliorations dans la constitution de la mission permanente connue sous le nom d'*École d'Athènes* (1). Une nouvelle organisation du comité historique institué près du ministère de l'instruction publi-

(1) Voir la Circulaire du 30 juin 1859 aux recteurs d'académie.

que a permis de rattacher à ce ministère l'action éparse des sociétés savantes, par le moyen d'une société centrale qui imprime à ces associations une impulsion qui n'a rien de blessant pour leur susceptibilité et unit intellectuellement les provinces à la capitale (1).

Avant l'administration de M. Rouland, la Bibliothèque impériale était une sorte de forteresse féodale sans contrôle sérieux, et dont chaque chef de service ressemblait à de hauts barons du vieux temps. L'administration et la direction de cette bibliothèque a été, de la part de M. Rouland, l'objet d'une sorte d'enquête et d'un rapport à l'Empereur, qui fut suivi d'un décret instituant l'unité de direction, la bonne répartition du budget, l'incompatibilité de fonctions quelconques avec un emploi à la Bibliothèque.

(1) Circulaire confidentielle du 29 mars 1858.

La durée des séances fut portée de cinq à six heures, et, pendant les vacances, un service intérimaire permit de laisser ouvert ce vaste laboratoire de la pensée. Le public parisien, celui de la province et de l'étranger surtout, seront reconnaissants à M. Rouland de ses innovations (1).

En ce qui concerne l'administration des cultes, la sollicitude de M. Rouland n'a pas été moins vive. Parmi les actes concernant les cultes, il en est quelques-uns qui nous témoignent de l'égale sollicitude de M. Rouland pour les deux branches de son administration. Ainsi, tandis qu'il songeait à améliorer le sort des inspecteurs primaires (2), il songeait à élever les salaires du haut et du bas clergé. Le 28 décembre 1857, le traitement des

(1) Décret du 14 juillet 1858.
(2) Décret du 21 juin 1858.

évêques fut porté de 12,000 à 15,000 fr. Serait-ce là ce que Mgr Dupanloup appelle retourner au pain noir et aux catacombes? Le traitement des chanoines fut porté de 1500 à 1600 francs (2 août 1858); et, ce qui vaut mieux, à notre avis, le minimum du traitement des desservants fut élevé de 850 à 900, ce qui, avec le casuel, permet à ces modestes et respectables ministres du culte une condition d'existence un peu meilleure.

Il nous reste à parler du ministre dans ses relations avec le public, et de l'homme ; car la curiosité du lecteur ne se contente pas à moins.

M. Rouland est un homme de taille moyenne, d'apparence assez robuste, d'une physionomie ferme et franche. Rien de plus simple, de plus sincèrement cordial que les manières de ce ministre de l'Empereur. Son accueil est

celui d'un homme bienveillant et rassure la timidité. Nul n'est plus accessible que lui. Les audiences de M. Rouland ne ressemblent pas aux passes d'ombres chinoises où le personnage admis à l'honneur de parler à Son Excellence ne fait, après deux ou trois heures d'attente, que paraître, saluer et disparaître, comme chez Rotomago, n'ayant pu dire le quart de ce qu'il fallait pour se faire comprendre et s'en retournant mécontent de lui-même et du gouvernement.

M. Rouland écoute avec attention et patience, répond à loisir et de façon à laisser quelque chose dans l'âme et dans l'esprit de celui auquel il a parlé. On a critiqué la longueur de ses audiences, je ne partage pas l'avis de ces maîtres de l'art. Un ministre n'est point un arracheur de dents qui expédie le plus de monde possible dans un temps donné. Les au-

diences de M. Rouland, telles qu'il les donne, honorent celui qui les reçoit, prennent un caractère plus sérieux en même temps que plus affectueux et font aimer le gouvernement de l'Empereur.

Au milieu de cette existence si remplie, si absorbante, une bien petite part reste à la vie individuelle. Moins de personnes envieraient le pouvoir si elles en connaissaient les soucis et les obligations. Cependant, il existe dans l'année une époque où le ciel lui-même se charge de mettre un frein à l'humaine, activité. La chaleur devient accablante et bientôt, sous l'influence de la température, les transactions se ralentissent. Les vacances arrivent avec les moissons et les vendanges. Toutes choses alors semblent convier l'homme à quitter les villes et à aller retremper ses forces dans le calme et le repos de la nature.

Les ministres profitent généralement de ce ralentissement des affaires pour s'échapper un à un de Paris, laissant à un collègue le soin d'administrer les affaires urgentes de son département.

Pour M. Rouland, ce jour de départ à la campagne est un jour de fête. Il aime les champs. Avec ce goût profond des hommes qui ont beaucoup étudié et qui s'inquiètent du sort de leurs semblables, les travaux de l'agriculture et l'économie agricole l'intéressent au plus haut point. Vêtu de toile comme un simple particulier, il se livre avec passion à ses goûts rustiques. Le feu prit l'an dernier à une chaumière voisine de son habitation. Son Excellence, dans l'eau jusqu'à mi-jambe, fut des premiers à organiser la chaîne.

Ce dernier trait achève, selon nous, d'indiquer le caractère de l'homme d'État dont nous venons de retracer la car-

rière et d'énumérer les travaux. Le goût de la simplicité au milieu de la grandeur, le culte des affections domestiques au sein des affaires publiques et du mouvement d'idées le plus élevé, telle est, dans son ensemble, la physionomie de ce magistrat, devenu ministre et resté citoyen par les sentiments et la simplicité des mœurs.

FIN.

BUREAUX D'ABONNEMENT, 13, QUAI VOLTAIRE, A PARIS

ET A LA LIBRAIRIE DENTU, PALAIS-ROYAL

Paris : 3 mois, 14 fr.; 6 mois, 26 fr.; 1 an, 50 fr.

Départements : 3 mois, 15 fr.; 6 mois, 29 fr.; 1 an, 56 fr.

Étranger. Le port en sus, suivant le pays.

REVUE

EUROPÉENNE

RECUEIL

Littéraire, Politique, Scientifique et Philosophique

Paraissant **DEUX FOIS PAR MOIS**, le 1er et le 15

Par livraison de 14 feuilles grand in-8°
(224 pages d'impression).

Directeur, M. AUGUSTE LACAUSSADE

La *Revue Européenne* a rapidement conquis une place importante dans la presse périodique, parmi les recueils les plus estimés; elle doit la faveur qui l'a accueillie dès son origine au concours assidu, au talent consacré des hommes éminents qu'elle compte parmi ses collaborateurs, autant qu'à cette portion notable du public qu'intéressent les travaux de l'esprit et les hautes investigations de la science.

Confiée aux soins d'une direction libérale, éclairée par l'expérience du passé, la *Revue Européenne*

a cherché son originalité à une égale distance des sentiers frayés et des innovations bruyantes; elle a voulu tenir compte de tous les éléments, accueillir les hardiesses heureuses, tout en maintenant la tradition et la règle.

A côté des noms les plus autorisés, elle a groupé d'autres noms ou plus jeunes ou nouveaux, à qui n'avait manqué jusqu'ici que l'occasion de se produire.

Quelques-unes des études philosophiques, littéraires, politiques ou économiques qui ont paru dans la *Revue* sont devenues des livres recherchés.

Le mouvement des esprits, les besoins du temps présent, les événements contemporains constatés, suivis, expliqués par des voix dont nul ne conteste l'autorité : tels sont les éléments qui forment, dans la *Revue Européenne,* un ensemble de publications du plus haut intérêt.

La chronique politique de la quinzaine, soigneusement étudiée, présente aux lecteurs un avantage que chacun peut apprécier, celui de pouvoir résumer avec exactitude la situation, en puisant ses renseignements aux sources les plus directes et les plus authentiques.

Chacune des livraisons de la *Revue* contient :

Des travaux de littérature, d'histoire, de philosophie et de science;

Un courrier politique et littéraire des principaux centres de l'étranger;

Une chronique musicale des théâtres et des salons;

Un bulletin financier;
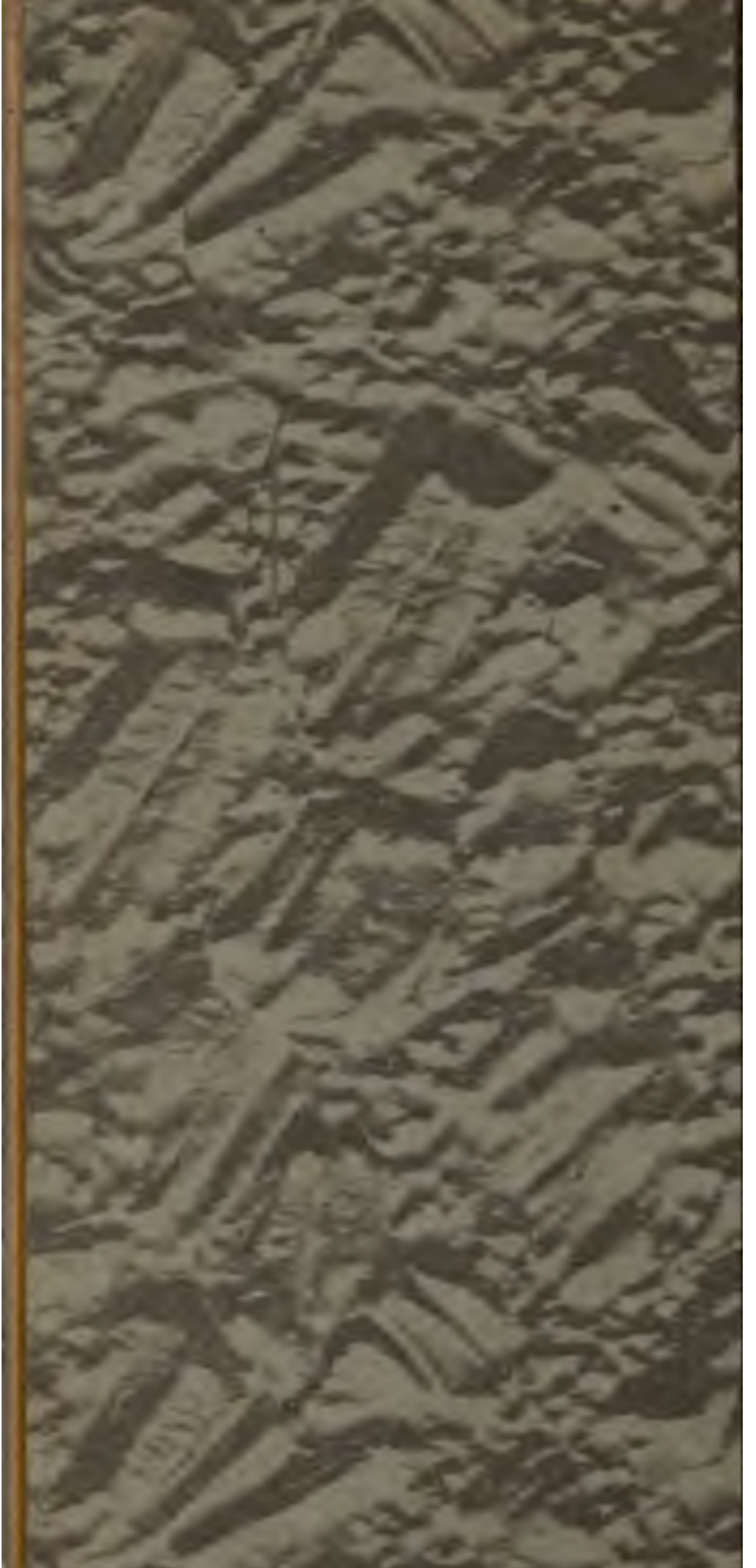
Des articles ou un bulletin de bibliographie.